

Le poids des dépenses énergétiques dans le budget des ménages en France

Développer la maîtrise de l'énergie pour limiter les inégalités sociales

C Ce onzième numéro de la lettre *Stratégie et Études* de l'ADEME aborde la question de la précarité énergétique des ménages, au travers notamment de l'analyse des résultats de l'enquête 2006 INSEE « budget des ménages ». L'analyse des résultats de cette enquête montre que la part des dépenses d'énergie dans le budget des ménages varie de façon importante selon leur lieu de résidence et

leur revenu et que ces **disparités ont beaucoup augmenté** sous l'effet de la croissance du prix des combustibles fossiles **au cours des cinq dernières années**.

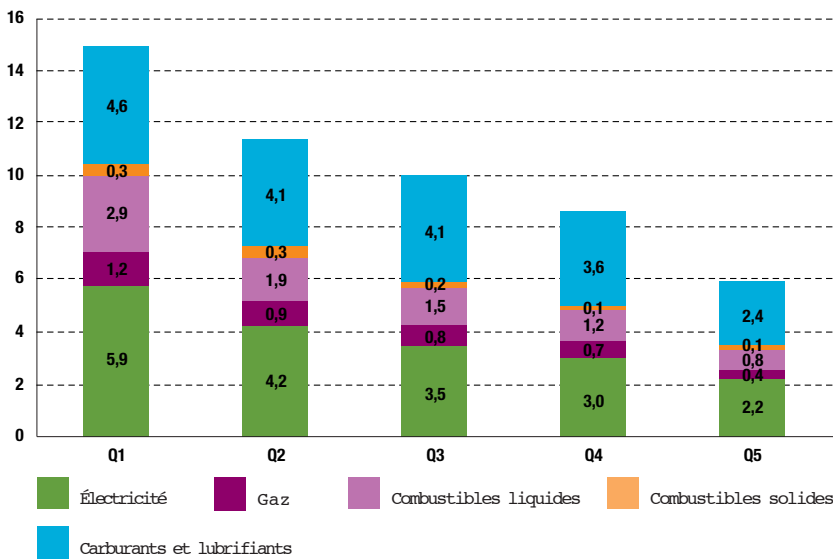
Les prix des combustibles fossiles ont crû de 3 % par an en euros constants depuis 1995. Il est envisageable de voir cette tendance se prolonger jusqu'en 2020 et d'observer une croissance exponentielle au-delà de cette date.

La lettre ADEME & vous - Stratégie & études est une lettre d'information régulière destinée aux décideurs du monde de l'environnement et de l'énergie, partenaires et contacts de l'ADEME. Chaque numéro est consacré à la présentation d'un sujet à vocation stratégique, économique ou sociologique : recherche et études, travaux de synthèse, propositions dans l'un des domaines de compétences de l'Agence. L'objectif est de faciliter la diffusion de connaissances et d'initier réflexions et débats.

Seuls les ménages qui réaliseront de substantiels investissements de maîtrise de l'énergie à la maison, qui choisiront des modes de déplacement et des véhicules performants échapperont à une hausse très sensible du poids de leur facture énergétique.

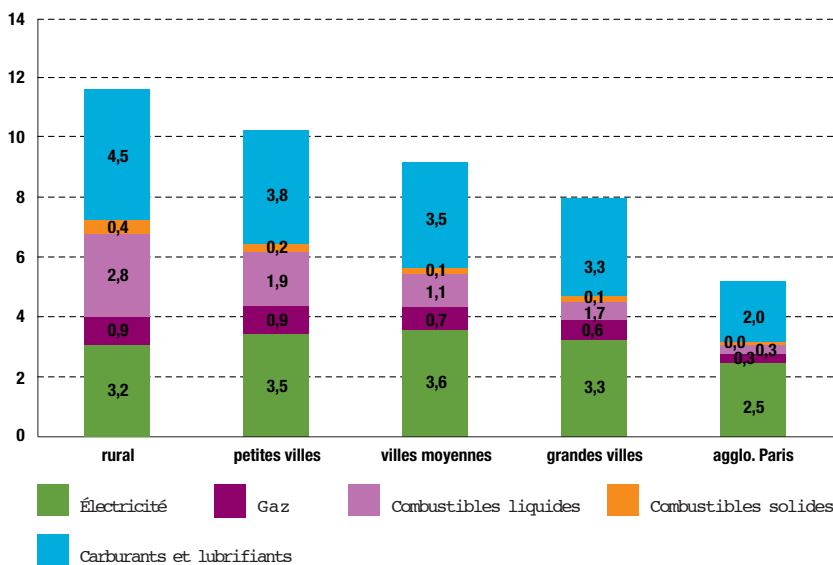
Ce point est particulièrement important pour les ménages à faible revenu qui vont voir augmenter inexorablement le poids de la facture énergétique dans leur budget. Dans ce contexte, il est nécessaire aujourd'hui plus que jamais d'accentuer les mesures ciblées sur la précarité énergétique dans les politiques publiques de maîtrise de l'énergie et de lutte contre l'effet de serre. Des mesures dans ce sens ciblées sur les bâtiments sont actuellement débattues au sein du Grenelle de l'environnement.

Graphique 1 – Dépenses énergétiques des ménages par type d'énergie selon leur quintile¹ de revenu en pourcentage du revenu net d'IR



Source : INSEE 2006

Graphique 2 – Dépenses énergétiques des ménages selon leur commune de résidence en pourcentage du revenu net d'IR



Source : INSEE 2006

Les dépenses énergétiques dans le budget des ménages

Une forte disparité selon les revenus

“ Les ménages les plus pauvres consacrent 15 % de leur revenu aux dépenses énergétiques contre seulement 6 % pour les plus riches. ”

En 2006, la part des dépenses énergétiques des 20 % de ménages les plus pauvres est 2,5 fois plus élevée que celle des 20 % de ménages les plus riches (graphique 1). Les dépenses en combustibles fossiles des plus aisés représentent moins de 4 % de leur revenu total. En revanche, les ménages les plus défavorisés consacrent presque 9 % de leur revenu total à l'achat de gaz et de produits pétroliers. De même, les dépenses en électricité des ménages à fort pouvoir d'achat représentent seulement 2 % de leur revenu contre 6 % pour les ménages les plus pauvres.

Une forte disparité selon le lieu de résidence

“ Un Parisien a une facture énergétique inférieure de 44 % à celle d'un habitant en commune rurale. ”

Il existe également une forte inégalité entre les ménages selon leur lieu de résidence. Un habitant de Paris, qui dispose d'un réseau de transport en commun très dense, et qui vit en habitation collective, a une facture énergétique inférieure de 44 % à celle d'un habitant d'une commune rurale. Les Parisiens ayant une rémunération supérieure à la moyenne nationale, la part de leurs dépenses énergétiques dans leur revenu net est deux fois moins importante que celle d'un habitant de zone rurale.

En règle générale, la part des dépenses énergétiques dans le revenu des habitants de grandes villes est inférieure d'un tiers à celle des ruraux (graphique 2).

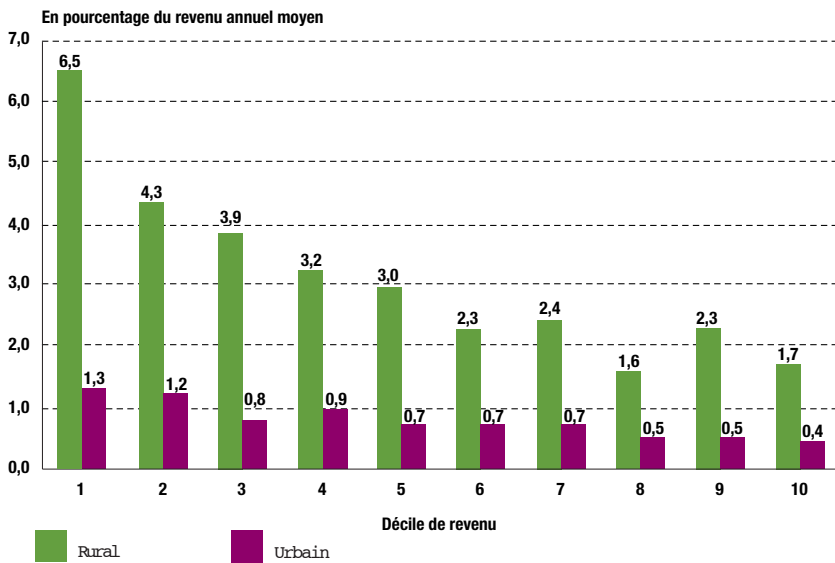
1. Les 20 % des ménages les plus pauvres composent le premier quintile de la population, noté Q1 dans les graphiques suivants. Les quintiles représentent chacun 1/5^e de la population. Ils sont classés par ordre de grandeur des revenus des ménages. Ainsi le quintile Q5 regroupe le 1/5^e des ménages les plus riches.

Cependant, si les habitants des grosses agglomérations achètent moins de carburants, leurs frais de transports collectifs sont supérieurs à la moyenne. Si l'on additionne les frais de transports individuels (hors amortissement des voitures) et collectifs aux dépenses énergétiques, on constate que les inégalités sont moins importantes. Elles

restent cependant significatives. **La part des dépenses énergétiques dans le budget d'un citadin reste inférieure de près d'un quart à celle d'un rural.**

“ La part des achats de combustibles fossiles dans le revenu des ménages peut être multiplié par 6 entre un riche citadin et un rural pauvre. ”

Graphique 3 – Dépense des ménages en gaz et fioul domestique pour les besoins de chauffage selon le décile² de revenu



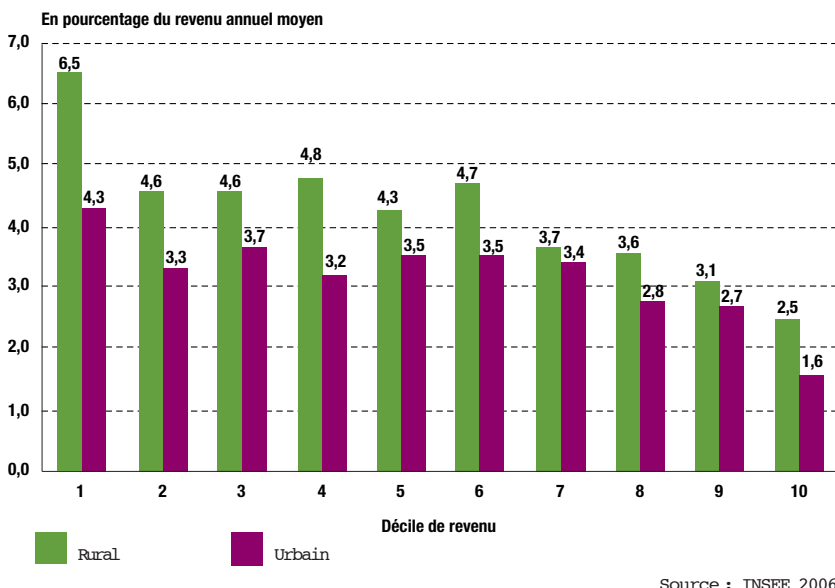
En définitive, la part des achats de combustibles fossiles dans le revenu des ménages peut être multipliée par six entre un riche citadin et un rural pauvre. Les inégalités sont plus marquées en milieu rural qu'en milieu urbain.

La part des dépenses de combustibles pour le chauffage dans le budget des ménages peut varier d'un facteur 1 à 16 selon le décile² du revenu et le lieu de résidence du ménage considéré (graphique 3).

La part des dépenses en carburants dans le budget des ménages peut varier d'un facteur 1 à 4 selon le lieu de résidence et le décile² de revenu (graphique 4).

Les inégalités entre tranches de revenu augmentent lorsque les ménages sont tributaires de leur véhicule sur le trajet domicile travail. La part des dépenses énergétiques dans le revenu augmente d'un demi-point de pourcentage pour les plus riches et de 2 points de pourcentage pour les plus pauvres.

Graphique 4 – Dépense des ménages en carburants et lubrifiants selon le décile² de revenu



Hausse des prix de l'énergie et inégalités croissantes

“ Entre 1996 et 2006, l'indice du prix des combustibles fossiles a augmenté de 4,2 % par an. ”

Entre 1996 et 2006, l'indice du prix des combustibles fossiles en euros constants a augmenté de 4,2 % en moyenne annuelle : le prix du gaz domestique a augmenté de 2,1 % par an, le prix du fioul domestique de 5,2 %, le super sans plomb de 1,7 % et le gazole de 3,6 %. En revanche, l'indice du prix réel du charbon a baissé de 1,4 % entre 1995 et 2003 (mais seuls 0,5 % des ménages se chauffent encore avec ce combustible) et le prix de l'électricité a diminué à un rythme de -2,3 % en euros constants au cours des dix dernières années. Globalement, l'indice du prix moyen pondéré de l'énergie a augmenté de 1,9 % en rythme annuel

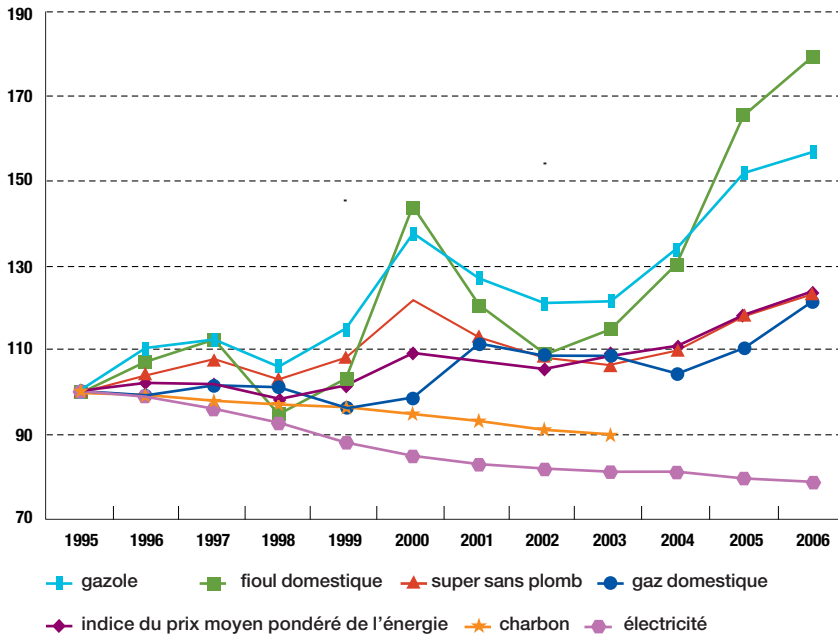
2. Un décile représente 1/10^e de la population. Les déciles de revenus sont classés par ordre de grandeur des revenus des ménages qui les composent.

au cours des dix dernières années et de 3,3 % en rythme annuel entre 2001 et 2006 (*graphique 5*).

Les récentes hausses des prix des combustibles fossiles devraient se prolonger à l'avenir. Avec une croissance du PIB mondial de 5 % par an (source

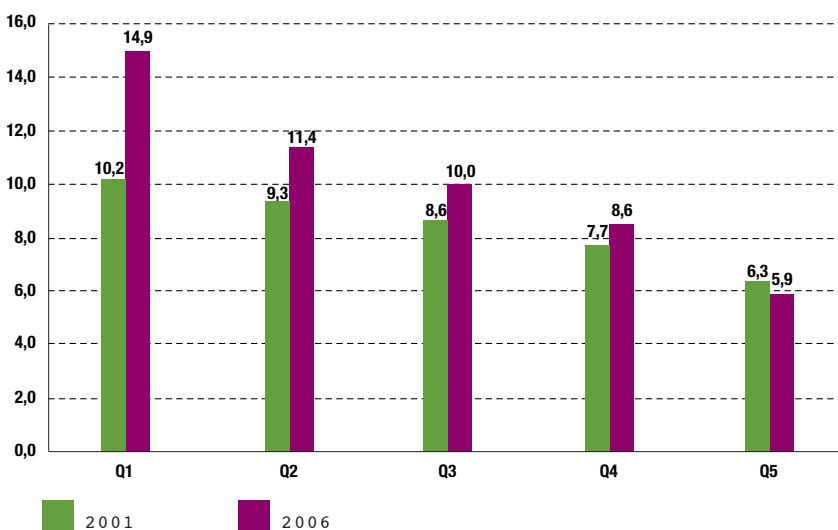
BIPE) et un gain d'efficacité énergétique de 1,6 % par an en moyenne (source ADEME - Odyssee Mure), la demande globale d'énergie augmente d'environ 3,4 % chaque année. Si l'on considère une relative stagnation de la production de brut jusqu'en 2020 suivie d'une décroissance, il est possible que le prix relatif des combustibles fossiles s'accroisse au même rythme que la demande dans les 15 prochaines années, pour ensuite progresser de façon exponentielle. Avec un taux d'inflation proche des 2 %, il est donc envisageable que le prix des combustibles augmente à un rythme annuel proche de 3 % en euros constants au cours de la prochaine décennie.

Graphique 5 – Indice du prix TTC des ressources énergétiques des ménages en euros constants (base 1995)



Source : MEEDDAT

Graphique 6 – Évolution de la part des dépenses énergétiques des ménages selon leur quintile² de revenu en pourcentage du revenu (net d'IR)



Source : INSEE

“ La part des dépenses énergétiques dans le revenu des ménages les plus pauvres est passée de 10 à 15% entre 2001 et 2006. ”

Face à cette hausse constatée et probablement durable du prix des combustibles fossiles, le fossé des inégalités sociales au regard de la facture énergétique se creuse.

En 2001, le poids des dépenses énergétiques des 20 % de ménages les plus pauvres, en pourcentage de leur revenu net d'impôt, était 1,6 fois supérieur à celui des ménages les plus aisés. En 2006, la part des dépenses énergétiques des plus pauvres est 2,5 fois plus élevée que celle des plus riches (*graphique 6*).

Un des éléments à l'origine de cet accroissement des inégalités sociales tient au fait que le revenu de la population la plus aisée a augmenté plus vite que le prix des combustibles. La part des dépenses énergétiques dans leur budget a diminué.

De plus, les ménages les plus fragiles occupant bien souvent les logements les plus dégradés et les moins performants, toute hausse du prix des combustibles a des répercussions importantes sur le budget de ces ménages. Les ménages les moins aisés n'ont également pas accès aux logements en centre des grandes villes, le coût du foncier étant très largement prohibitif. Ils sont ainsi logés dans des zones très excentrées et se trouvent en état de dépendance complète à la voiture pour leurs déplacements contraints. L'augmentation du prix des carburants a des répercussions importantes sur leur budget.

Faute d'avoir réalisé des travaux de substitution et ou de rénovation substantiels, les ménages modestes pourraient être durement frappés par la hausse du prix des combustibles. Afin de préserver leur pouvoir d'achat, il est essentiel de les encourager dès maintenant à réaliser des travaux d'efficacité énergétique et à privilégier des véhicules sobres en carburant.

P. 4

Il existe déjà plusieurs dispositifs qui incitent les familles à réduire leur dépendance énergétique, notamment le crédit d'impôt, les Certificats d'économie d'énergie, les prêts adossés au Livret développement durable. D'autre part, l'ADEME intervient aux côtés de ses partenaires (Anah³, Anru⁴, Union sociale pour l'habitat...) depuis plus de quinze ans sur la question de la précarité énergétique des ménages (*cf. encadré ci-dessous*). Le Comité opérationnel du Grenelle de l'environnement consacré à la réno-

vation des bâtiments existants a placé la précarité énergétique au sein de ses réflexions et de ses propositions. Il propose une série de mesures spécifiques pour permettre aux propriétaires et aux locataires à faibles revenus de bénéficier de travaux d'économie d'énergie (*cf. encadré page suivante*).

Ces mesures, si elles sont adoptées, permettront de contribuer à la réduction des inégalités sociales face à la hausse des prix de l'énergie.

3. Agence nationale de l'habitat.

4. Agence nationale pour le renouvellement urbain.

focus

L'Action de l'ADEME et de ses partenaires en matière de précarité énergétique

L'ADEME intervient sur le thème de la précarité énergétique de diverses manières:

- aide à la réalisation d'opérations locales incitant à la réalisation de travaux de maîtrise de l'énergie dans les logements de personnes en difficulté,
- mise en œuvre d'un programme de formation des travailleurs sociaux,
- actions de recherche,
- mise en place de partenariats nationaux.

Dans le domaine de la précarité énergétique, deux types d'aides financières sont utilisées majoritairement en France.

Le premier relève de l'aide d'urgence à la personne. Ce système a été mis en place en 1984 et consiste à aider financièrement les personnes en situation d'impayé d'énergie grâce à la mobilisation des fonds de solidarité énergie et des fonds de solidarité pour le logement (FSL). Le tarif de l'électricité de première nécessité mis en place également en 2004 relève aussi de cette catégorie.

Le second type d'intervention relève de l'aide à la pierre gérée principalement par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (Anru) et l'Union sociale pour l'habitat (USH). L'Anah gère les aides au logement privé et s'adresse aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs. Le logement social est quant à lui du ressort de l'Anru, de l'USH et des organismes HLM. Des sommes importantes sont allouées pour l'amélioration de l'habitat public et privé.

D'autre part, plusieurs fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie en faveur des ménages défavorisés ont été mis en place par une

quinzaine de conseils généraux et de collectivités locales. Ce type d'intervention qui allie à la fois l'aide à la personne par un ciblage sur les populations en difficulté et l'aide à la pierre est encore peu développé en France. L'ADEME en a fait une analyse détaillée et publie un guide d'élaboration et de mise en œuvre de fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie.

Dans le domaine de la précarité énergétique, on constate un réel manque de données économiques et statistiques sur la caractérisation des populations et des logements touchés, les impayés d'énergie et les dépenses publiques associées ainsi que sur le suivi de la tarification spéciale de l'électricité pour les personnes en situation de précarité.

La réalisation périodique d'études spécifiques, quantitatives et qualitatives, seraient nécessaires pour mieux connaître les interventions dans ce domaine. L'importance des sommes en jeu, que l'on peut évaluer à environ 150 M€, serait de nature à mieux sensibiliser les pouvoirs publics à la mise en œuvre d'autres solutions, comme les actions préventives.

Le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) et l'ADEME ont lancé fin 2007 une étude de faisabilité pour la mise en place d'un observatoire économique et statistique sur le problème de l'énergie et de l'exclusion sociale.

Concernant la recherche et l'expérimentation, un appel à projets a été lancé en juillet 2007 par l'ADEME, l'Anah et le Puca¹. Le jury qui s'est réuni en novembre 2007 a décidé de retenir 20 dossiers. Les trois initiateurs de l'appel à projets apportent un financement d'un montant de 1,7 M€.

1. Plan urbanisme construction architecture

focus

Mesures « Précarité bâtiment » discutées dans le cadre du Grenelle de l'environnement

Deux propositions majeures structurent la réflexion autour d'un dispositif « Précarité bâtiment » :

– renforcer l'objectif assigné aux fournisseurs d'énergie par les Certificats d'économies d'énergie en ciblant une partie des obligations sur les ménages défavorisés. Cette mesure s'inspire du dispositif de « certificats blancs » anglais dans lequel les obligés doivent réaliser plus de 50 % de leurs actions dans les foyers à bas revenu. Un même dispositif contraignant pourrait être mis en œuvre en France, ou bien un dispositif plus incitatif consistant à attribuer un coefficient bonus sur le nombre de « kWh cumac » pour les actions menées sur la cible prioritaire retenue.

– renforcer les aides de l'Anah. Plusieurs pistes sont proposées, comme le relèvement des plafonds de

ressources pour les propriétaires occupants ; la prise en compte d'une économie de charges pour un éventuel déplaçonnement des loyers conventionnés ; le déplaçonnement des travaux de maîtrise de l'énergie; et l'intervention renforcée en faveur des copropriétés en difficulté. L'Anah pourrait également favoriser la mise en œuvre d'OPAH¹ et de PIG² ciblés sur la précarité énergétique.

Le Comité recommande par ailleurs la mise en œuvre de plusieurs mesures d'accompagnement :

- le développement de « micro-crédits énergétiques » en partenariat avec les institutions financières ;
- la mise en place d'une garantie par l'État sur certains prêts de maîtrise de l'énergie accordés aux ménages en situation de précarité énergétique ;
- la création d'une fondation de type « Travaux du cœur ».

1. Opération programmée d'amélioration de l'habitat
2. Programme d'intérêt général

contacts

GAËL CALLONNEC ET MATHIEU WELLHOFF – Économistes au service Observation Économie Évaluation

DIDIER CHEREL – Ingénieur au département Bâtiment et Urbanisme



Cette lettre est diffusée gratuitement par voie électronique. Pour vous abonner, merci d'envoyer un mail à strategie.etudes@ademe.fr

Adresse net: www.ademe.fr – rubrique Recherche Développement et Innovation/Stratégie et Orientation
ADEME & Vous - BP 90406 - 49004 Angers Cedex 01 • **Directeur de la publication** : François Moisan •

Rédacteur en chef: Matthieu Orphelin • **Rédactrice en chef adjointe**: Anne Chêne-Pezot
(anne.chene@ademe.fr) • SPÉCIFIQUE – www.specifique.com

N° ISSN : 1954-3794

www.ademe.fr